

Ecrit par Echo du Mardi le 26 octobre 2021

MAISON à L'ISLE SUR LA SORGUE



Attestation de parution sur echodumardi.com

Ecrit par Echo du Mardi le 26 octobre 2021

Date de téléchargement de justificatif : 22 juillet 2024
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 26 octobre 2021 sous réserves d'incidents

Adjugé à 265 000,00 €

Type de bien : Maison d'habitation

Mise à prix : 92 000 €

Localisation : L'ISLE SUR LA SORGUE

Surface : 7a25ca

Date d'adjudication : 16/12/2021 à 14h00

Avocat poursuivant : [Me Véronique MARCEL](#)

243 bd Albin Durand
84200 CARPENTRAS



04.84.51.00.00
carpentras@pyxis-avocats.fr
www.pyxis-avocats.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES AU PLUS OFFRANT

Sur la commune de L'ISLE SUR LA SORGUE (84800), 478 route de la Maison d'Enfants Une maison d'habitation avec piscine

Figurant au cadastre : Section AM n° 525 d'une contenance de 7a25ca

Mise à prix : 92 000,00 € (quatre-vingt-douze mille euros)





Ecrit par Echo du Mardi le 26 octobre 2021

VISITE : LE VENDREDI 03 décembre 2021 DE 11H A 12H SUR PLACE, effectuée par Maître Pierre TREMOULET, huissier de justice à CARPENTRAS

L'ADJUDICATION aura lieu le JEUDI 16 DECEMBRE 2021 à 14H au Palais de Justice d'Avignon (84000), 2 Bd Limbert, à l'audience des saisies immobilières du Juge de l'exécution.

DESCRIPTION :

Une villa de plain-pied située à l'Isle sur la Sorgue, 478, route de la Maison d'enfants, éditée sur un terrain clôturé de 725 m² ; comprenant un séjour de 23.60 m², une cuisine de 12.50 m², trois chambre, WC, salle de bains de 5.5 m², couloirs et buanderie de 11.80 m², et terrasse couverte de 15.50 m².

Les enchères ne peuvent être reçues qu'avec le concours d'un Avocat inscrit au Barreau d'AVIGNON, muni d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire irrévocable de 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3000 € à l'ordre du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats.

Occupation : le bien est occupé par les propriétaires.

Conditions de la vente : le cahier des conditions de vente a été déposé au Greffe où tout prétendant peut en prendre connaissance, ainsi qu'au Cabinet de l'avocat poursuivant.

Les frais engagés pour parvenir à la vente et ceux d'adjudication sont payables en sus du prix par l'adjudicataire dans les délais prévus au cahier des conditions de vente.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER A :

- Maître Véronique MARCEL, Membre de la [SELARL PYXIS AVOCATS](#), Avocat poursuivant la vente, 27 Bd Denis Soulier à Avignon Tél : 04.84.51.00.00 qui, le cas échéant, peut être chargé d'enchérir.
- Au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire d'AVIGNON où le cahier des conditions de vente a été déposé.
- Après d'un avocat inscrit au barreau de Avignon.

Fait et rédigé à Avignon,

Le 20.10.2021

Véronique MARCEL
3952275

Publié le 26/10/2021

Documents :

[Procès-verbal descriptif](#)

[Cahier des conditions de vente](#)